

Initiatives ministérielles

Le président suppléant (M. Kilger): Compte tenu de la nature générale des observations, je voudrais quand même donner au député de Longueuil la possibilité de répliquer.

[Français]

M. Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, je pensais que mon collègue avait entamé un discours, car il n'y a pas beaucoup de questions dans ses remarques.

Il a demandé, au début, si le gouvernement est sérieux dans sa proposition de réforme. Je pense qu'il ne l'est pas du tout parce que je peux vous dire qu'au sujet des revendications du Québec, depuis 30 ans qu'on le répète, il n'y a rien dans ce document qui dit qu'ils ont tenu compte de nos revendications au Québec. À ce moment-là, je dis que c'est loin d'être sérieux et ils continuent à vouloir centraliser et faire en sorte de créer des confrontations tout le temps.

Il y a un autre point dont je voulais parler tout à l'heure qui répondrait peut-être en partie à sa question c'est que, encore cette semaine, Softimage, une société qui a été achetée pour plusieurs millions de dollars au Québec, les inventeurs de programmes d'informatique, cherche actuellement 70 personnes spécialisées dans l'informatique et elle n'en trouve pas. Cela veut dire que la formation de la main-d'oeuvre n'est pas adéquate aux besoins de l'entreprise. Encore une fois, ce fouillis de la formation de la main-d'oeuvre crée des problèmes de chômage et le ministre ne semble pas le remarquer dans son rapport. Il y a un grave problème de formation de la main-d'oeuvre qui fait en sorte que plusieurs entreprises cherchent des employés qualifiés mais n'en trouvent pas. Pourtant, il y a un pourcentage élevé de chômeurs.

Il y a aussi des scientifiques qui font des études très poussées et on n'a pas les entreprises qui sont capables de produire les produits de ces scientifiques-là. Cela veut dire qu'il y a de l'incohérence, ce qui fait qu'on a beaucoup de gaspillage d'argent et de temps et on a peu d'efficacité. On a de la difficulté à produire économiquement, à avoir des produits de qualité et en même temps on ouvre des marchés internationaux. C'est une incohérence épouvantable qui coûte très cher et qui est inefficace.

Monsieur le Président, c'est tout le temps dont je dispose, j'aurais pu vous parler très longtemps, il y a tellement de choses à dire là-dessus. Je vous remercie beaucoup du temps que vous m'avez accordé.

Le président suppléant (M. Kilger): Je remercie l'honorable député de Longueuil de sa coopération.

[Traduction]

M. John O'Reilly (Victoria—Haliburton, Lib.): Monsieur le Président, j'hésite à interrompre ce tête-à-tête entre le Bloc québécois et le Parti réformiste sur une motion gouvernementale proposant l'élaboration d'un document de travail et la tenue de discussions sur un dossier crucial pour le pays.

L'évolution de l'emploi au cours des dernières années a eu un impact considérable sur l'assurance-chômage. Puisque l'assurance-chômage est l'un des principaux éléments de la sécurité sociale, il est essentiel de revitaliser ce programme afin de répondre aux attentes de tous les Canadiens, dans toutes les provinces, pour les années 90 et pour les années suivantes.

L'assurance-chômage avait d'abord été instaurée pour assurer une aide financière temporaire aux travailleurs entre deux emplois. Aujourd'hui, les gens considèrent l'assurance-chômage comme un programme d'aide à long terme et certains y ont recours à répétition. L'année dernière, 13 p. 100 des Canadiens en chômage n'avaient pas occupé d'emploi depuis un an ou plus. Le chômage à long terme était donc trois fois plus élevé qu'en 1976.

Près de 40 p. 100 des prestataires de l'assurance-chômage ont demandé des prestations au moins trois fois au cours des cinq dernières années. Le nombre de prestataires fréquents a presque doublé en 13 ans.

• (1535)

Toutefois, le problème ne vient pas des prestataires, il vient du programme. Il est très efficace pour ceux qui ont besoin d'aide à court terme, pendant qu'ils cherchent du travail, mais il n'aide pas ceux qui doivent s'ajuster à la structure économique en pleine transformation.

Bien des gens travaillent pendant de courtes périodes et réclament ensuite de l'assurance-chômage. Cela devient un mode de vie pour eux. Ces prestataires ont donc besoin de plus qu'une aide élémentaire. Leur problème est plus complexe. La solution peut venir de la formation professionnelle, du recyclage scolaire ou de services d'orientation qui les amèneront à trouver un emploi plus stable.

Une récente étude de Statistique Canada montre que certains employeurs exploitent le programme à outrance. Ils emploient les travailleurs pendant un nombre minimum de semaines et leur assurent tout juste l'admissibilité aux prestations. Les employeurs s'arrangent pour que les mises à pied coïncident avec les périodes d'admissibilité à l'assurance-chômage et rappellent les travailleurs au moment où ceux-ci n'ont plus droit aux prestations.

Les entreprises se plaignent de ce que les augmentations des cotisations d'assurance-chômage découragent la création d'emplois. Vu que les cotisations subissent souvent des augmentations au cours de la dernière phase d'une récession, il se trouve que nous taxons les emplois au pire moment qui soit. De plus, à cause de l'évolution du marché de l'emploi, un plus grand nombre de travailleurs ne sont plus protégés par l'assurance-chômage. C'est notamment le cas des femmes et des jeunes.

Ce qu'il nous faut, c'est un régime d'assurance qui soit efficace et durable et qui table sur la responsabilité que chacun a de devenir autonome. Par ailleurs, notre régime doit pouvoir garantir un soutien de revenu aux personnes qui en ont vraiment besoin.

À cet égard, nous recommandons deux démarches possibles en vue de renouveler l'assurance-chômage. Dans le premier cas, il s'agit d'établir un nouveau régime d'assurance-chômage qui associe étroitement aide et services de stimulation de l'emploi. La deuxième approche consiste à réformer l'actuel régime d'assurance-chômage de façon à décourager l'abus et à mieux servir ceux qui sont vraiment dans le besoin. Les deux options comportent des éléments communs. Un nouveau régime d'assurance-chômage pourrait partager les prestations en deux catégories: les indemnités de base et les indemnités d'adaptation.

Dans l'assurance de base, les prestataires occasionnels pourraient bénéficier des indemnités le temps qu'ils retournent sur le marché du travail, un peu comme c'est le cas actuellement.